



Assemblée communale du 24 mai 2022

Lieu :	Salle communale de Delley
Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	49
Majorité absolue :	25
Excusés :	Mme Margareth Remmele, MM. Yann Dubied, Grégory Delley et Sébastien Schmid
Désignation des scrutateurs :	MM. Thomas Bouffaron et Yannick Jacot

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par tous-ménages.

M. Alexandre Dubey fait part de son désaccord du fait que la convocation à l'assemblée soit parvenue aux citoyens ultérieurement à la parution sur la feuille officielle du canton de Fribourg.

M. Cotting répond que la convocation publiée dans la FO du canton de Fribourg a été effectuée dans les délais légaux et la convocation parvenue aux citoyennes et citoyens également.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal du 16.12.2021**
- 2. Comptes de l'exercice 2021**
 - 2.1 présentation du compte de fonctionnement**
 - 2.2 présentation du compte des investissements**
 - 2.3 rapport de l'organe de révision**
 - 2.4 rapport de la commission financière**
 - 2.5 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements**
- 3. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux.**

4. Investissement et financement par emprunt pour la 4^{ème} étape des installations techniques du camping
5. Investissement pour l'aménagement d'une place de jeux à Delley et crédit y relatif
6. Investissement pour le réaménagement du « Chemin du Canada », secteur Grande-Cariçaie, et crédit y relatif
7. Investissement pour l'aménagement d'une digue et d'une herse, secteur « Ruisseau des Côtes » 1^{ère} étape selon projet et crédit y relatif
8. Informations et divers

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2021 à la majorité des voix, sans avis contraire.

Point 2 – Comptes de l'exercice 2021

2.1 Présentation du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement a pu être consulté sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Un résumé est présenté en rétroprojection par M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal en charge des finances.

L'exercice 2021 a été marqué par la continuité de l'application des mesures COVID-19 et les inondations de juillet ayant pour conséquences :

- La réduction des loyers des restaurants dont la commune est propriétaire, les réserves prévues à cet effet ont été utilisées.
- Importance des charges liées à la surveillance de la zone touristique, aux réparations et à la remise en état des installations. Sur ces points, le Conseil communal est conscient que les montants estimés dans le budget 2021 sont inférieurs. Cependant, au vu des risques importants d'accidents, les autorités communales ont pris l'option de garantir la sécurité de toutes et tous.

Le tableau récapitulatif des coûts liés à la crue présente un total de CHF 323'041.00. A noter que seule une partie de ce montant sera prise en charge par les assurances.

L'exercice 2021 présente un résultat de + CHF 19'318.95.

La marge d'autofinancement est en hausse par rapport à 2020.

Les comptes 2021 correspondent, dans leur ensemble, au budget voté. Certains points particuliers sont expliqués, soit sur les chapitres présentant des charges ou des revenus supplémentaires.

2.2 Présentation du compte des investissements

Comme pour le compte de fonctionnement, les citoyennes et les citoyens ont pu prendre connaissance des principaux objets dans l'information communale. Les dépenses d'investissements s'élèvent à CHF 895'268.95 et sont liées principalement à l'installation du nouveau programme informatique Urbanus de l'administration communale, à la réfection des chemins agricoles du Bochat et Champ d'Orsens, à la réfection de la route de la Condémine, à l'approvisionnement en eau et la protection des eaux du Chemin des Grèves ainsi qu'aux infrastructures du camping par l'aménagement de la place camping-cars et complément d'installations, crédit d'étude de la 4^{ème} étape des installations techniques.

2.3 Rapport de l'organe de contrôle

Ce rapport est présenté par M. Claude-Alain Guerry.

Sur la base du mandat confié, l'organe de révision a vérifié les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021).

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. La responsabilité de l'organe de révision consiste à vérifier les comptes et à exprimer une opinion sur les comptes.

Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

En conclusion du rapport, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels par l'assemblée communale, soit :

- Bilan au 31.12.2021	CHF.	20'443'274.85
- Résultat (excédent de produits)	CHF.	19'318.95

2.4 Rapport de la Commission financière

M. Grégory Rodrigo, Président, communique que les membres de la commission financière ont pris connaissance des comptes 2021 et ont rencontré le Conseil communal pour une discussion durant laquelle des informations complémentaires ont été obtenues.

La commission financière relève les points suivants :

Bilan :

- Au compte débiteurs, une augmentation de 98% expliquée par une facturation tardive fin décembre 2021-début janvier 2022.
- Au compte autres créanciers, une augmentation de 92% essentiellement due au passage MCH2 et la comptabilisation des factures par créancier. Cet élément n'a pas engendré de contestation de la part de l'organe de révision.
- Les emprunts de la Ferme et du port ont été transférés d'UBS à BCF pour pallier à une hausse de intérêts hypothécaires. La commission financière souligne que l'emprunt pour La Ferme a été soldé suite à un amortissement total.

- Les emprunts par obligations ont été diminué de 10%
- La bonne gestion a contribué à une augmentation de 25% des fonds de réserve.

Comptes de fonctionnement :

Charges

Les informations principales ont été apportées par l'annexe à la convocation éditée sur le site communal. La commission financière a obtenu les renseignements nécessaires et note la gestion loyale des comptes de fonctionnement. Les points suivants sont relevés :

- La majorité des écarts observés est due aux inondations de juillet 2021 et la crue du lac.
- La participation des assurances n'est pas déterminée, donc pas comptabilisée
- La location d'un compacteur supplémentaire pour les déchets ménagers
- Le déploiement d'agents de sécurité pour limiter l'accès à la zone inondée
- Impact de la crue sur le fonctionnement de la STEP, augmentation des charges non-programmée
- La mise aux nouvelles normes du débarcadère
- Coût du chauffage à distance plus élevé qu'initialement planifié, impactant le revenu locatif des immeubles.

Produits

- La réduction des loyers (COVID-19) accordée aux restaurateurs locataires de la commune
- Les produits des impôts sur le revenu, sur les gains immobiliers et sur les mutations plus élevés
- La commission financière estime qu'il existe un déséquilibre entre la rentabilité des différents bâtiments locatifs et suggère de procéder à un examen approfondi lors de la prochaine réévaluation du patrimoine

Comptes des investissements :

Après analyse, la commission financière note l'adéquation des comptes des investissements avec le budget, ce qui confirme une gestion raisonnée.

Les points suivants sont relevés :

- 62.501.45 : des charges d'investissement pour un montant de CHF 76'584.25 sont portées au compte 2021 alors qu'aucune somme n'a été reportée au budget. Ceci correspond à un reliquat de factures pour des travaux réalisés sur la période 2018-2020.
- 62.501.46 : un montant de CHF 18'948.00 est porté négativement au compte de charges. Il correspond aux participations privées à la réfection de cette route. Il a été relevé que cette somme n'est pas rapportée comme produit.
- 62.661 : la demande de subvention portée au budget 2021 a été déposée en 2022, ce qui explique qu'aucun montant n'est porté aux produits.
- 70.501.4 : ce compte affiche un dépassement de budget de CHF 51'250.00, cependant il a été rappelé que le budget global voté en 2020 était de CHF 800'000.00, montant qui n'a pas été dépassé à ce jour
- 71.501.4 : par rapport au budget global de CHF 300'000.00 (2020), un reliquat de CHF 100'000.00 reste disponible à ce jour pour solder des factures qui seront réglées en 2022.

Pour l'acceptation des comptes de l'exercice 2021 tels que présentés, la commission financière émet un préavis favorable.

Selon l'ordre de parole déterminé, la parole est donnée aux citoyennes et citoyens :

- M. Jean-Claude Décrevel s'étonne que les montants prévus pour les réparations de la villa du camping suite à la crue apparaissent dans les comptes alors qu'ils n'ont pas encore été effectués en totalité.
M. Cotting informe qu'il s'agit d'un décompte des coûts également basé sur des offres. La totalité des travaux n'a pas encore été réalisée, ces dépenses n'apparaissent bien entendu pas dans l'exercice 2021. Des montants supplémentaires pourraient encore être portés à ce décompte pour des dégâts conséquents à la crue mais pas encore répertoriés.
- M. Alexandre Dubey relève la réduction justifiée des loyers en faveur des restaurateurs locataires de la commune. Cependant, il demande pourquoi une réduction des loyers du camping et du port n'a pas été accordée aux locataires.
M. Claude Ducret estime que dans le cas des restaurateurs, il s'agit de leur gagne-pain. La situation n'est pas la même pour les locataires de la zone touristique.
Pour M. Gérald Cantin, la réduction des loyers aux restaurateurs relève d'un cas de force majeure et il n'y a pas à entrer en matière pour une réduction des loyers en faveur des résidents.
M. Patrick Hotz, conseiller communal, estime qu'il faut bien distinguer loisirs et bien de première nécessité.
- Mme Fabienne Thierrin demande ce que représente le compte 36 aides et subventions.
M. Guerry informe que ce chapitre regroupe, entre autre, l'ensemble des charges liées aux dons et subventions pour la culture, le sport et les loisirs ainsi que les bourses communales.
- En réponse à M. Alexandre Dubey, M. Guerry informe que les prélèvements sur réserves sont attribués aux rachat de places protégées (abris-PC), aux réductions des loyers COVID-19, à l'attribution complémentaire pour la caisse de pension de l'Etat.
- M. Alexandre Dubey constate que les réserves ne cessent d'augmenter et demande si la population pourrait en bénéficier par des baisses de taxes notamment.
M. Cotting rappelle que les réserves sont constituées afin de pallier aux dépenses.
M. Guerry ajoute que le fonds de réserve est constitué pour de futurs investissements.
- M. Alexandre Dubey demande quelle est la situation en ce qui concerne le changement des compteurs d'eau.
M. Jean-Daniel Keusen, conseiller communal, informe que les derniers compteurs seront changés d'ici 6 mois.
M. Cotting ajoute que les changements des compteurs, principalement des résidences secondaires, sont plus complexes et engendreront des travaux conséquents pour certains propriétaires.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

M. Philippe Cotting, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2021.

Vote :**Approbation du compte de fonctionnement**

A main levée, à la majorité des membres présents et sans objection, le compte de fonctionnement, qui présente un excédent de produits de CHF 19'318.95, est approuvé par l'assemblée communale.

Approbation du compte des investissements

A main levée, à la majorité des membres présents et sans objection, le compte des investissements, qui présentent un total des charges de CHF 895'268.95, est approuvé par l'assemblée communale.

Point 3 - Nomination de l'organe de révision des comptes communaux.

La parole est donnée au président de la commission financière, M. Grégory Rodrigo.

La commission financière a pris contact avec deux organes de révision des comptes communaux, soit Fiduflex SA et Fidexpert SA, tous deux agréés et ayant la reconnaissance MCH2.

Après analyse des dossiers soumis, la commission financière propose la nomination de Fiduflex SA comme organe de révision pour la période 2022-2024.

Aucune remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent la proposition de la commission financière pour la nomination de l'organe de révision sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A main levée, à la majorité des voix, sans objection ni abstention, les membres de l'assemblée communale approuvent la nomination de Fiduflex SA comme organe de révision pour la période 2022-2024

Point 4 - Investissement et financement par emprunt pour la 4^{ème} étape des installations techniques du camping – CHF 1'700'000.00

M. Philippe Cotting présente, par rétroprojection, le plan des installations techniques prévues d'être réalisées dans cette 4^{ème} étape, consistant aux travaux de génie civil pour l'équipement des parcelles des caravanes ainsi que l'alimentation en eau, en électricité et télévision / internet, dans le secteur le plus ancien du camping.

- M. Jean-Claude Décrevel demande s'il est encore possible de maintenir des parcelles d'une surface de 80m².
M. Cotting informe qu'il s'agit pour le moment de maintenir ces surfaces. Lors de départs, la proposition est faite d'agrandir les parcelles voisines.
- M. Alexandre Dubey demande quel a été le coût des trois premières étapes.
M. Cotting répond que le montant total des trois premières étapes s'élève à 3 mio.

Plan financier

Emprunt	Fr.1'700'000.00
Intérêts bancaires 2 %	Fr. 34'000.00

Amortissement 1.25 % (normes MCH2 durée d'utilisation 80 ans - amortissement linéaire 1.25%)	Fr. 21'250.00
<i>Total des charges annuelles</i>	<i>Fr. 55'250.00</i>

Préavis de la commission financière

La commission financière a pris connaissance du projet concernant la 4^{ème} étape des installations techniques du camping pour un montant de 1,7 mio. Elle note qu'une réserve de 10% a été prévue afin de faire face à d'éventuelles fluctuations des prix des matériaux. La commission financière estime que la commune a la capacité financière de financer ce projet.

M. Philippe Cotting, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée l'investissement pour la 4^{ème} étape des installations techniques du camping ainsi que son financement.

Vote :

A main levée, à la majorité des voix, sans objection ni abstention, les citoyennes et les citoyens acceptent l'investissement de 1,7 mio pour la 4^{ème} étape des installations techniques du camping.

A main levée, à la majorité des voix, sans objection ni abstention, les citoyennes et les citoyens acceptent le financement pour la 4^{ème} étape des installations techniques du camping.

Point 5 - Investissement pour l'aménagement d'une place de jeux à Delley et crédit y relatif – CHF 70'000.00

M. Patrick Hotz, conseiller communal, présente par rétroprojection, la situation prévue sur le terrain de « La Ferme » à Delley ainsi que le détail des installations.

Présentation du plan financier

Fonds propres	Fr. 70'000.00
Amortissement 10% (normes MCH2 durée d'utilisation 10 ans – amortissement 10%)	Fr. 7'000.00
Frais annuels	Fr. 500.00
<i>Total des charges annuelles</i>	<i>Fr. 7'500.00</i>

Préavis de la commission financière

La commission financière a pris connaissance du projet d'aménagement d'une nouvelle place de jeux pour un montant de CHF 70'000.00, comprenant le démontage des installations actuelles. Elle note qu'une réserve de 10% a été prévue afin de faire face à d'éventuelles fluctuations des prix des matériaux. Elle estime que la commune a la capacité de financer ce projet.

La commission financière émet un préavis favorable.

La parole est donnée aux citoyennes et aux citoyens.

- Mme Fabienne Thierrin propose de prévoir l'installation de bancs.
M. Hotz répond que cette option sera prise en compte.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent l'investissement pour l'aménagement d'une place de jeux à Delley pour un montant de CHF 70'000.00 ainsi que le financement sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A la majorité des voix, sans objection ni abstention, les citoyennes et les citoyens acceptent l'investissement pour l'aménagement d'une place de jeux à Delley pour un montant de CHF 70'000.00 ainsi que le financement.

Point 6 - Investissement pour le réaménagement du « Chemin du Canada », secteur Grande-Cariçaie, et crédit y relatif – CHF 85'000.00

M. Philippe Cotting présente la situation et informe que la commune a été approchée par le Service des forêts et de la nature qui souhaite rénover le chemin dont il est propriétaire, situé sur la commune de Gletterens. A noter que la commune de Delley-Portalban est propriétaire du chemin localisé sur son territoire.

Le solde du chemin sera rénové lors de la réfection projetée de la station de pompage de l'ABV.

Le profil est ensuite présenté. Les matériaux pouvant être utilisés sont actuellement en discussion et une convention est prévue pour l'ensemble des chemins traversant la Grande-Cariçaie.

Présentation du plan financier

Fonds propres	Fr. 85'000.00
Amortissement 5% (normes MCH2 durée d'utilisation 20 ans – amortissement 5%)	Fr. 4'250.00
Frais annuels	Fr. 1'000.00
<i>Total des charges annuelles</i>	<i>Fr. 5'250.00</i>

Préavis de la commission financière

La commission financière a pris connaissance du projet de réaménagement du « Chemin du Canada », secteur Grande-Cariçaie pour un montant de CHF 85'000.00. Elle note qu'une réserve de 10% a été prévue afin de faire face à d'éventuelles fluctuations des prix des matériaux. Elle estime que la commune a la capacité de financer ce projet.

La commission financière émet un préavis favorable

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Frédéric Gross estime que des négociations devraient être entreprises avec la Grande-Cariçaie qui utilise ces accès avec des véhicules lourds alors que ces chemins sont principalement empruntés par des vélos.
M Cotting informe que des discussions sont en cours avec le SFN et la Grande-Cariçaie en ce qui concerne l'entretien.
- M. Gérald Cantin trouve qu'il serait judicieux de surélever le chemin afin d'installer des tuyaux de drainage en travers afin d'éviter au mieux que l'eau s'accumule sur le passage. Il demande s'il a été envisagé de reprendre les surfaces du « Chemin des Grèves » situées en bordure de la zone protégée.

M. Cotting l'informe que la commune a déjà fait une proposition en ce sens.

- M. Alexandre Dubey relève que ces chemins situés sur les Rives Sud sont importants pour la région dont l'utilisation est principalement à but touristique. Une participation pourrait être sollicitée auprès de Portalban Tourisme ou auprès d'un fonds pour le tourisme.
- M. Cotting précise qu'une part au bénéfice du port doit être utilisée pour entretenir les chemins ainsi que les rives.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent l'investissement pour le réaménagement du « Chemin du Canada », secteur Grande-Cariçaie pour un montant de CHF 85'000.00 ainsi que le financement sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A la majorité des voix, deux avis contraires et deux abstentions, les citoyennes et les citoyens acceptent l'investissement pour le réaménagement du « Chemin du Canada », secteur Grande-Cariçaie pour un montant de CHF 85'000.00 ainsi que le financement,

Point 7 - Investissement pour l'aménagement d'une digue et d'une herse, secteur « Ruisseau des Côtes » 1^{ère} étape selon projet et crédit y relatif – CHF 35'000.00

M. Patrick Hotz présente la cartographie des ruissellements et l'analyse de la situation de danger des bassins Ouest et Est par rétroprojection.

L'étude menée par un bureau d'ingénieurs a déterminé cette première étape d'urgence qui a été mentionnée dans l'ensemble des différentes variantes proposées.

Le but de cette 1^{ère} étape d'urgence est de réduire la situation de danger sur les zones habitées et l'exploitation maraîchère, de diminuer le ruissellement superficiel par l'aménagement d'une diguette avec tranchée drainante. La herse servira de rétention pour les éléments de grandes tailles pour ne pas obstruer la partie du ruisseau en aval. Une zone de stockage est également prévue en rive droite de la herse.

Les autres variantes pour la suite de mesures à prendre seront présentées ultérieurement.

Présentation du plan financier

Fonds propres	Fr. 35'000.00
Amortissement 5% (normes MCH2 durée d'utilisation 20 ans – amortissement 5%)	Fr. 1'750.00
Frais annuels	Fr. 5'000.00
<i>Total des charges annuelles</i>	<i>Fr. 6'750.00</i>

Préavis de la commission financière

La commission financière a pris connaissance du projet concernant l'aménagement d'une digue et d'une herse pour un montant de CHF 35'000.00. Elle note qu'une réserve de 10% a été prévue afin de faire face à d'éventuelles fluctuations des prix des matériaux. Elle estime que la

commune a la capacité de financer ce projet. Des informations complémentaires ont été demandées concernant les frais annuels annoncés de CHF 5'000.00, ce qui représente environ 75% de la charge financière annuelle proposée. Dans sa réponse, le Conseil communal a expliqué que la herse nécessitera un entretien régulier qui dépendra des conditions météorologiques, les orages et les crues entraînant une maintenance accrue. Les débris végétaux devront être évacués en cas d'accumulation, à cela s'ajoutera l'implication du personnel de la voirie pour le nettoyage du ruisseau, le montant est donc justifié.

A la requête de M. Cotting, M. Eric Jacot, propriétaire du fonds et directement concerné par ces travaux se récusé et quitte la salle.

- M. Henri Guerry demande si le montant total des travaux envisagés a déjà été chiffré.
M. Hotz informe que les options n'ont pas encore été déterminées et la commune ne dispose pour l'heure pas de chiffre précis. Les frais seront cependant importants. La participation de l'Etat sera déterminée par rapport au projet présenté.
- M. Charles Monney demande par quel accès l'entretien pourra être effectué.
M. Hotz répond que le passage se fera sur la propriété de M. Jacot, comme déjà discuté avec l'intéressé.
- M. Gérald Cantin demande avec quels matériaux sera réalisée la diguette.
M. Hotz informe qu'elle sera en terre, arborisée et est prévue d'être exécutée sur le terrain de M. Eric Jacot, l'espace en bordure de la serre est suffisant.
- M. Alexandre Dubey demande si la commune a eu contact avec les assurances du propriétaire.
M. Hotz répond que les assureurs seront concertés lors de la présentation du projet global et des variantes préconisées. Il précise que les mesures envisagées dans la globalité permettront d'améliorer notablement la situation.
M. Cotting ajoute que le but est de contenir l'eau afin qu'elle n'arrive pas en grande quantité dans un court laps de temps.
- M. Frédéric Gross demande qui sera maître d'ouvrage estimant que ce ne doit pas être la commune.
M. Cotting informe que la commune pilote le projet en concertation avec l'Etat, Section lacs et cours d'eau.
- M. Alexandre Dubey estime qu'il n'était pas nécessaire que M. Jacot se récusé.
M. Cotting informe que la commune s'est renseignée auprès de la Préfecture.

Aucune autre question n'étant posée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent l'investissement pour l'aménagement d'une digue et d'une herse pour un montant de CHF 35'000.00 ainsi que le financement sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A la majorité des voix, deux avis contraires et pas d'abstention, les citoyennes et les citoyens acceptent l'investissement pour l'aménagement d'une digue et d'une herse pour un montant de CHF 35'000.00 ainsi que le financement.

Point 8 - Informations et divers

Avant de donner la parole aux membres de l'assemblée, M. Cotting communique quelques informations :

Lors de la dernière assemblée de décembre, les communications ont été faites concernant le la concession du port, la rénovation énergétique des bâtiments communaux et le projet Valtraloc pour la traversée du village de Delley. Ces dossiers avancent, mais ne font pas pour l'instant l'objet d'informations complémentaires.

Actuellement, le Conseil communal se penche sur la mobilité à Portalban. Une première ébauche lui a été présentée par le bureau d'ingénieur. Plusieurs points restent à discuter. Les résultats de l'étude seront transmis dès que possible.

PAL : Le plan d'aménagement local a été validé partiellement le 19 janvier 2022. De ce fait, les règles d'aménagement y figurant sont entrées en force et toute nouvelle construction doit les respecter. Plusieurs modifications n'ont pas été adoptées par le Canton et font l'objet de recours au TC. Du point de vue communal, deux points sont contestés :

- Du point de vue du Canton, la déchetterie de Portalban-dessus n'est pas conforme à la zone et devrait être supprimée.
- L'IBUS de la zone ancienne école à Delley a été revu à la baisse et ne correspond plus au projet de la nouvelle administration. Le canton peut revenir sur sa décision si un projet concret lui est soumis. Comme la mise à l'enquête préalable du dossier ne semble pas suffire, le Conseil communal envisage de mettre officiellement le projet à l'enquête publique. Cette démarche pourrait permettre de clarifier la position du Canton et de procéder à des modifications si nécessaire

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Claude Chambettaz demande ce qu'il en est des chalets du bord du lac.
M. Cotting répond que des recours ont été formulés et que le Tribunal cantonal n'a pas encore tranché
- Mme Fabienne Thierrin a constaté qu'une caméra et que des pièges électrifiés ont été installés en bordure du domaine public à la « Route du Port ».
M. Cotting informe que la Police a fait un constat et qu'il s'agirait de leurres.
- Mme Thierrin informe que trois arbres sont déracinés et stagnent dans l'eau, secteur Rives du Lac proche du camping et demande qui est chargé de les débarrasser.
M. Cotting répond que c'est le Service des forêts qui s'occupe d'évacuer les arbres, mais ils seront certainement laissés en l'état.
- Mme Thierrin a constaté que des places de parc ont été aménagées avant les baraques de pêche à Rives du Lac et demande qui a réalisé ces aménagements alors qu'il est interdit de stationner dans ce secteur situé dans la Grande-Cariçaie.
M. Cotting répond que la commune n'a pas autorité pour infliger des amendes d'ordre dans ce secteur qui est géré par l'Etat.
- Mme Thierrin demande également pourquoi la commune entretient le cours d'eau dans ce même secteur.
M. Cotting précise que les cours d'eau appartiennent à l'Etat et la commune doit assurer l'entretien des fonds et des rives.
- Mme Thierrin souhaite savoir pourquoi le chemin du ruisseau n'est pas interdit aux véhicules.

M. Cotting informe que la Grande-Cariçaie est propriétaire de cet accès et le gère. Ce point pourra se discuter lors de l'étude de circulation du secteur Portalban.

- M. Claude Ducret informe que le règlement du camping date de 1986. Il propose que ce règlement soit révisé, notamment en ce qui concerne les dimensions des mobile-homes et les distances d'implantation en précisant que trois terrains privés sont situés en bordure du secteur camping. Les règles de construction dans le camping peuvent poser des problèmes et sont à revoir. Sa demande est motivée par le fait qu'un mobile-home aux dimensions conséquentes a été installé en bordure proche de sa propriété, ceci selon les règles applicables de la zone camping.

Il ajoute avoir apprécié la publication dans l'information communale des règles sur les limites à respecter pour les clôtures et les haies. Il relève que la haie sise à Route du Port 45 déborde largement sur le trottoir ce qui oblige les piétons à marcher sur la route à cet endroit lorsqu'ils se croisent.

M. Ducret demande également quels sont les résultats de l'enquête envoyée aux Seniors.

Mme Anne-Paule Rossel Serio, conseillère communale, informe que le concept Senior + est en cours, en collaboration avec les communes de St-Aubin, Gletterens et Vallon. L'enquête fait partie de ce projet, les résultats seront communiqués prochainement.

- M. Alexandre Dubey adresse ses félicitations au FC Portalban-Gletterens pour son accession en 1^{ère} ligue. Il demande quel sera l'impact au niveau des infrastructures notamment.

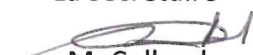
M Sébastien Ney, conseiller communal, informe que le terrain, le bâtiment de la buvette et des vestiaires ont fait l'objet d'un contrôle par l'ASF. L'ensemble de ces infrastructures a été validé.

- Mme Jennifer Thierrin préconise d'ajouter des poubelles pour l'élimination des déchets canins dans le secteur Portalban.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting clôt l'assemblée à 22h00 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation et les invite à partager une verrée.

Ainsi fait à Delley


La secrétaire


M. Collaud

Au nom du Conseil communal



Le syndic


Ph. Cotting